

MARCHE PRIMAIRE

| Période | Nbre de parts | Capital nominal |
|---------------|---------------|-----------------|
| Au 31.03.2012 | 114 262 | 17 482 086 |

MARCHÉ SECONDAIRE

Modalités pratiques : La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.dauphipierre.com. Les cinq prix d'achat les plus hauts, les cinq prix de vente les plus bas et les quantités correspondantes figurant sur le registre des ordres sont communiqués sur le site internet. Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le dernier jour ouvrable du mois à 12 h 00. Le prix d'exécution et la quantité des parts échangées sont rendus publics le jour de l'établissement du prix sur le site internet.

Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction frais inclus.

Prix d'exécution

| Période | Prix acquéreur | Prix d'exécution | Nbre de parts offertes à la vente | | | | Nbre de parts exécutées | Solde |
|-------------|----------------|------------------|-----------------------------------|--------------------------|------------|--------------|-------------------------|----------|
| | | | Sur le mois | Report du mois précédent | Annulation | total | | |
| | | | | | | Solde | au 31.12.11 | 0 |
| Au 31.01.12 | 321.00 € | 292.40 € | 81 | 0 | - | 81 | 81 | 0 |
| Au 29.02.12 | 299.00 € | 272.36 € | 670 | 0 | - | 670 | 670 | 0 |
| Au 30.03.12 | 321.00 € | 292.40 € | 18 | 0 | - | 18 | 18 | 0 |
| | | TOTAL | 769 | | | TOTAL | 769 | |
| | | | | | | Solde | au 31.03.12 | 0 |

Vente

1. Cession sans intervention de la Société de Gestion :

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion ne perçoit pas de rémunération. Les parties doivent toutefois prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5 %, l'impôt sur la plus value éventuelle, ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

2. Cession avec intervention de la Société de Gestion :

Les ordres de vente doivent être accompagnés des certificats de propriété correspondants et d'une attestation sur l'honneur d'origine de propriété.

Les frais de transaction sont les suivants :

- droits d'enregistrement : 5 %
- commission de cession perçue par la Société de Gestion : 4 % HT (soit actuellement 4.78 % TTC)
- impôt sur la plus value éventuelle

Carnet d'ordres

Ordres d'achat

| Les 5 prix d'achat les plus hauts | Quantité demandée |
|-----------------------------------|-------------------|
| 323 € | 4 |
| 321 € | 36 |
| 299 € | 14 |
| 295 € | 17 |

Confrontation
du 30.03.12

Ordres de vente

| Les 5 prix de vente les plus bas | Quantité offerte |
|----------------------------------|------------------|
| 321 € | 18 |
| | |
| | |
| | |

DIVIDENDES

| Période | Acompte Payé le | Montant de l'acompte | Montant du dividende global |
|--------------------------------|-----------------|----------------------|-----------------------------|
| 4 ^e trimestre 2011 | 27.01.12 | 4.29 € | 17.16 € |
| 1 ^{er} trimestre 2012 | 27.04.12 | 3.51 € | |

* Rendement 2011 : 5.70 % par rapport à un prix de part de 301 € sur le marché secondaire en début d'année 2011
5.28 % par rapport à un prix de part de 325 € sur le marché secondaire en fin d'année 2011

FISCALITÉ

ISF : l'impôt de solidarité sur la fortune est un impôt déclaratif. L'estimation du patrimoine à déclarer est appréciée par le contribuable pour correspondre à la valeur au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le contribuable est seul responsable de ses déclarations fiscales. Pour information, le prix d'exécution au 30/12/11 peut ainsi être retenu pour 296.05 €/part (net vendeur).

L'essentiel des revenus de DAUPHI PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). A compter du 01.01.2012, celui-ci est de 24 % (19 % précédemment). Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 13.50 % (depuis le 01.10.2011).

Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.

Plus-values immobilières : La loi de finances 2011 a modifié le taux applicable aux plus-values immobilières. Celui-ci est de 19 % au lieu de 16 % (+ prélèvements sociaux).

Informations – Suite à l'adoption du projet de loi de finances rectificative pour 2011 :

- suppression de l'abattement de 1 000 € par cession depuis le 21 septembre 2011
- augmentation du taux des prélèvements sociaux de 1.2 %. Ainsi le taux d'imposition global des plus-values immobilières s'élève à 32.50 % depuis le 1^{er} octobre 2011
- modification du régime de taxation des plus-values immobilières (hors résidence principale). A compter du 1^{er} février 2012, un abattement progressif sera institué :
 - . aucun abattement n'est pratiqué au titre des 5 premières années de détention
 - . 2 % par an appliqué entre 6 et 17 ans de détention
 - . 4 % par an entre 18 et 24 ans de détention
 - . 8 % par an entre 25 et 30 ans de détentionAinsi, l'exonération totale intervient après 30 ans de détention (au lieu de 15 ans précédemment).

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition (AG du 10.06.11)

Président : M. Bruno NICOLET

Membres : M. Philippe ABEL, M. Claude FERRADOU, M. Patrice GIGNOUX, M. Henri GIRAUD-MOUNIER, M. Olivier MARTIN, M. Xavier MINART, M. Jean-Louis PERRIN, M. Thomas PLOTTIN,

Compagnie Fermière de Chartreuse (représentée par M. Yves GEOFFROY), SAS 2P représentée par M. Michel FERRIER), SCI EGOINE (représentée par M. Maurice JOURNOUD),

Aucun membre du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale se tiendra le vendredi 8 juin 2012. Toutes précisions vous seront données en temps utile.

EVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisitions : Parc de Valmy – DIJON

- bureaux neufs de 319 m² - locataire : LEVERLIFT – Prix : 580 000 € - Acte signé le 09.02.2012

- immeuble de bureaux R + 1 de 1 518 m² - réalisation BBC – Achat en VEFA signé le 29.02.2012 - Acquisition en indivision 50/50 avec la SCPI IMMO PLACEMENT – Prix 3 067 000 € HT (y compris ascenseur), soit 1 533 500 € HT/SCPI

Cession : 29 avenue des Sources – LYON : bureaux de 300 m² + 9 parkings - Prix : 345 554 €

Taux d'occupation du patrimoine

| Période | En loyer * | En m ² |
|---------------|------------|-------------------|
| Au 31.03.2012 | 93.65 % | 94.93 % |

* Ce taux exprime le rapport entre les loyers effectivement facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

Mouvements du trimestre

1 – Locaux devenus vacants

MONTBONNOT – 445 rue Lavoisier
170 m² libérés par VISIDOM (liquidation judiciaire)
MEYLAN – 9 bis Chemin du Vieux Chêne
233 m² libérés par PHONE AFFAIRES (liquidation judiciaire)
LYON – 213 rue de Gerland
154 m² libérés par ABB France

2 – Locaux reloués

MONTBONNOT – 445 rue Lavoisier
197 m² libérés par VISIDOM reloués à ASYGN
GRENOBLE – 2 Square Roger Genin
138 m² (ex ARGOS EVOLUTIS) reloués à KOBALTT

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95